

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2016

Etaient présents : Mr LE BERRE Pierre, Mme LANNOU Annie, Mme LE GALL Marine, Mr GLOAGUEN Luc, Mr GERBE Alain, Mr PETILLON Loïc, Mr HERRY Joseph, Mr FAOU Gérald, Mr GOUZIEN Eric et Mr GUIRRIEC Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme LE BRUN Sylvie, excusée, qui a donné procuration à Mr LE BERRE Pierre, Mr GOURLAOUEN René, excusé, Mr BUREL Guy, excusé, qui a donné procuration à Mr HERRY Joseph, Mr MICOUT Gaël.

Monsieur Gérald FAOU a été élu secrétaire.



1-1 – TARIFS PERISCOLAIRES 2016-2017

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir :

Repas :

- Repas enfant : 3,45 €
et une réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant, soit 2,76 € le repas.
- Repas adulte : 5,60 €

Garderie :

- Matin – de 7 h 30 à 8 h 50 : 1,30 €,
- Soir – de 16 h 30 à 17 h 30 : 1,53 €
- Soir – de 17 h 30 à 18 h : 0,55 €
- Soir – de 18 h à 18 h 30 : 0,55 €
- Soir – de 18 h 30 à 19 h : 0,55 €
- Matin et Soir – de 7 h 30 à 18 h : 2,70 €
- Soir – dépassement après 19 h : forfait de 10 €.

Et de voter le tarif de la garderie de 13 h 20 à 13 h 50 : 0,55 €, suite à la nouvelle organisation scolaire.

1-2 – REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DES TEMPS D'ACTIVITES LIBRES

Le conseil municipal ayant validé, lors de la séance du 1^{er} avril 2016, la nouvelle organisation scolaire à compter de la rentrée 2016, à savoir :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30	Garderie périscolaire				
9 h	Enseignement (3 h 15)	Enseignement (3 h 15)	Enseignement (3 h)	Enseignement (3 h 15)	Enseignement (3 h 15)
12 h					
12 h 15	Pause méridienne		Garderie gratuite (30 min)	Pause méridienne	
13 h 20	Garderie payante			Garderie payante	

14 h	Enseignement (2 h)	Enseignement (2 h)		Enseignement (2 h)	Enseignement (2 h)
16 h	Temps d'Activités Périscolaires (45 min)	Temps d'Activités Périscolaires (45 min)		Temps d'Activités Périscolaires (45 min)	Temps d'Activités Périscolaires (45 min)
16 h 45 -19 h	Garderie périscolaire			Garderie périscolaire	

et l'inspection académique ayant approuvé le nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial), il convient donc de modifier les règlements de la garderie périscolaire et des temps d'activités libres.

Le Conseil Municipal approuve les règlements intérieurs de la garderie périscolaire et des temps d'activités libres.

2-1 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS DE LA CCHPB DE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets de la CCHPB l'année 2015.

2-2 – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA CCHPB DE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2015.

2-3– RAPPORT ANNUEL DU SERVICE EAU DE LA CCHPB DE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du service Eau de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2015.

3-1 – TRAVAUX LIES A L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

En vue de l'aménagement de la bibliothèque, le conseil municipal décide de retenir les entreprises BALOUIN Menuiserie et Yffic Elec, toutes deux de Tréogat, pour les travaux de restructuration des locaux de la mairie et d'autoriser le Maire à passer les commandes. Les montants de ces travaux seront mandatés en section d'investissement sur le compte 2313-79 « Travaux sur bâtiments – Mairie et bibliothèque ».

3-2 – ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MAIRIE ET LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal donne délégation au maire, après avis du bureau, pour acquérir le mobilier de la mairie et la bibliothèque dans la limite de 3 000 € HT, suite aux travaux de restructuration des bâtiments et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Ces acquisitions seront mandatées sur le compte 2184-54 « Matériel, outillage et mobilier ».

Le Maire rendra compte de ces acquisitions au conseil municipal.

4 – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent de service à l'école à temps partiel à raison de 25 heures / semaine pour une durée d'un an.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 29 août 2016.

L'Etat prendra en charge les 20 premières heures de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Les crédits correspondants ont déjà été inscrits au budget.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal vote la subvention suivante :

Association Les Archers du Castel au titre de l'année 2016 : 30 €

QUESTIONS DIVERSES

6 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal donne son accord pour louer la salle polyvalente à Monsieur Mehdi BENSOUSSAN pour des cours de gymnastique douce les lundis de 18 h à 20 h, et fixe le tarif de la location à 10 € par mois facturé au trimestre.